

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) du Grand Est sont composés de territoires ruraux qui s'illustrent par la qualité et la diversité de leurs paysages et leur architecture vernaculaire remarquable. Face aux villes et à leur congestion, ces territoires incarnent la promesse d'un cadre de vie plus équilibré en relation avec l'environnement naturel qui, néanmoins, a besoin de s'adapter aux enjeux d'une société en évolution : nouveaux modèles d'habitat offrant plus d'hybridité dans les usages, préservation et rénovation du bâti existant, nouvelles formes de mobilité et de gestion des équipements qui posent la question du respect de l'environnement, zéro artificialisation des sols, valorisation des ressources locales...

Face aux dynamiques généralisées qui s'expriment, notamment par l'augmentation de la consommation d'espace et par une tendance à la banalisation des formes urbaines et des constructions, quels outils pour interroger les modes de vie actuels ? Comment fabriquer une « pensée nouvelle » qui interroge les problématiques locales et réponde aux enjeux globaux ?

Questionnant différentes échelles, du territoire à l'architecture, du paysage au bâti, le programme « Pour de Nouvelles Ruralités » coordonné entre les six parcs naturels régionaux du Grand Est offre un outil stratégique de la réflexion du local au régional qui s'inscrit dans les orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est. Ciblent les communes et les habitants, mais également les décideurs, les investisseurs publics et privés et les professionnels, ce programme vise à créer une « intelligence commune » autour de la question des « nouvelles ruralités ».

« En privilégiant le dialogue et la concertation, architecture et paysage doivent construire collectivement des environnements intégrateurs et évolutifs. Il s'agit de questionner largement notre « cadre de vie », en tentant d'orienter les nécessaires mutations à venir à travers les trois horizons de l'humanité : le bien-être, la résilience et la soutenabilité. » ①

① Éloi Laurent, *Sortir de la Croissance, mode d'emploi*, Ed LLL, 2019.

PNR

1 POUR DE NOUVELLES RURALITÉS

« Pour de Nouvelles Ruralités » axé sur l'Architecture et les Paysages du quotidien est un programme d'action regroupant les six Parcs Naturels Régionaux du Grand Est. Grâce au soutien financier et technique de la Région Grand Est et l'engagement de partenaires comme la DRAC et Région Architecture, cette démarche a pour ambition de dynamiser les milieux ruraux en encourageant l'émergence d'opérations pilotes qui accompagnent les enjeux de transition énoncés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires et en renforçant la culture en architecture et paysage des acteurs des territoires, grâce à :

- ↳ **L'accompagnement de résidences d'architecture et de paysage** en collaboration avec les collectivités locales ;
- ↳ **L'organisation de voyages et de rencontres** permettant aux élus et partenaires des parcs de découvrir des démarches exemplaires et d'alimenter les échanges ;
- ↳ **L'élaboration d'un corpus théorique et pratique** accessible aux élus comme à tous les acteurs des territoires afin de faciliter les réflexions, les échanges entre concepteurs et citoyens.

2 LE RÔLE DE LA RÉGION GRAND EST

La Région Grand Est a une mission d'accompagnement des projets exemplaires d'aménagement du territoire et d'urbanisme durable et oriente notamment son soutien vers les territoires ruraux et péri-urbains. Dans le cadre du programme « Pour de Nouvelles Ruralités », la Région Grand Est :

- ↳ **Finance** le programme ;
- ↳ **Participe et accompagne** les rencontres et ateliers de réflexion ;
- ↳ **Accompagne** les six parcs dans la préfiguration des résidences ;
- ↳ **Veille à l'inscription** des projets en cohérence avec les objectifs du SRADDET ;
- ↳ **Aide à la valorisation** du travail produit lors des résidences ;
- ↳ **Étudie**, et le cas échéant soutient, la mise en œuvre de projets pilotes rentrant dans les logiques des grandes orientations du SRADDET.

3 LE RÔLE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Les parcs naturels régionaux assurent le pilotage et la coordination générale du programme « Pour de Nouvelles Ruralités », mobilisant leur réseau de partenaires et l'associant à la démarche.

Chaque parc accompagne les résidences qui ont lieu sur son territoire. Leur rôle en collaboration avec les autres partenaires est :

- ↳ **D'accompagner les collectivités** pendant la préfiguration ;
- ↳ **De participer** à l'organisation et à l'animation des rencontres et des temps de réflexion ;
- ↳ **D'accueillir et accompagner les résidents**, apportant son expertise et son savoir-faire tout au long du projet, de l'appel à candidature jusqu'à la restitution ;
- ↳ **De veiller à la mise en œuvre du projet** dans les meilleures conditions ;
- ↳ **De veiller à la cohérence** et à la qualité de la démarche et des productions des architectes et paysagistes accueillis ;
- ↳ **D'assurer la valorisation du travail produit** lors de la résidence auprès des partenaires ;
- ↳ **D'accompagner les collectivités** et les partenaires afin de faciliter la mise en œuvre des programmes imaginés.

4 LES RÉSIDENCES EN ARCHITECTURE ET PAYSAGE

En France, plusieurs structures développent des résidences pour capter des retours d'expériences spécifiquement liées aux enjeux des territoires dans lesquels elles interviennent. Par exemple, le réseau des Maisons de l'Architecture ou la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, dont le rôle est de favoriser l'expérimentation et l'innovation.

Chaque résidence d'architecture et de paysage est un projet culturel créant les conditions d'une rencontre entre des architectes et/ou paysagistes accompagnés d'un ou plusieurs autres professionnels et des élus, habitants, acteurs locaux, sur un territoire et dans un contexte spécifique. Cette rencontre « multidisciplinaire » permet d'imaginer de façon collective des « avens » possibles.

La résidence est un outil « stratégique » qui interroge et irrigue les problématiques liées au cadre de vie. Elle a pour vocation de contribuer à ouvrir le regard des habitants et des acteurs locaux sur les problématiques contemporaines liées aux territoires. Elle doit également susciter le débat sur la production architecturale, les usages et les modes de vie ainsi que sur les liens entre l'habitat et l'environnement local, qu'il soit urbain, naturel ou agricole.

Objectifs des résidences d'architecture et de paysage

Les résidences d'architecture et de paysage sont pensées comme des études exploratoires permettant aux collectivités de structurer les bases des programmes stratégiques sur leur territoire. Une équipe d'architectes et/ou de paysagistes étudiera en immersion des problématiques préalablement identifiées par la collectivité. Ces études, menées en co-construction avec la collectivité, le parc naturel régional, les habitants et d'autres acteurs locaux ont pour objectifs :

- ↳ **Explorer les problématiques locales** à partir d'un travail de co-construction avec les acteurs du territoire : collectivités, filières locales, habitants... ;
- ↳ **Faire émerger de nouveaux programmes** capables de répondre aux besoins des résidents actuels et des nouveaux habitants : nouveaux modèles d'habitat, tiers lieux, espaces de travail partagé... ;
- ↳ **Redynamiser les tissus existants** : centre-bourgs, zones en friche, bâtiments vacants... ;
- ↳ **Limiter la consommation du foncier** et maîtriser les extensions urbaines ;
- ↳ **Valoriser** le tissu entrepreneurial et les ressources locales.

L'engagement de la collectivité

La collaboration de la collectivité est indispensable pour le bon déroulement de la résidence. Elle participera à chaque étape, de la préfiguration à la restitution, afin d'apporter sa vision, sa connaissance du terrain, des besoins locaux et son appui technique. Cette collaboration portera sur trois points fondamentaux :

Création d'un groupe « projet » :

- ↳ Le groupe projet accompagnera les phases préalables à la résidence et participera au comité de pilotage pendant la résidence ;
- ↳ Il sera composé des référents au niveau de la commune : élus, techniciens et partenaires institutionnels ;
- ↳ Une convention sera signée entre les différents partenaires établissant la méthode de collaboration.

Accueil de l'équipe en résidence

- ↳ Hébergement de l'équipe résidente ;
- ↳ Mise à disposition d'un lieu de travail et/ou de restitution avec connexion internet ;
- ↳ Mise à disposition de moyens matériels ;
- ↳ Mise à disposition de moyens humains et support technique.

Comment se déroule une résidence ?

Préfiguration : Le PNR et les acteurs locaux avec l'aide du chargé de la mission de préfiguration établissent le cadre de la future réflexion : un site, des thématiques spécifiques et un pré-programme.

Appel d'offres : Les résidences en architecture et paysage sont des marchés publics à procédure adaptée. Le cahier des charges et les modalités de rendu seront rédigés par le PNR en accord avec les différents partenaires à partir des éléments établis dans la préfiguration. Les candidatures seront jugées par un jury composé de représentants des différents partenaires.

Temps de résidence : L'équipe lauréate travaillera en immersion. Le temps et la méthodologie appliquée seront établis par l'équipe en fonction du cahier des charges de l'appel d'offres. L'immersion permettra à l'équipe d'acquérir une connaissance approfondie du site, du contexte urbain et socio-économique et de rencontrer élus, habitants et autres acteurs locaux.

Restitution publique : Le travail de l'équipe en résidence sera présenté aux partenaires et au grand public. La méthode de restitution pourra varier : présentation orale, exposition, tables rondes... et sera établie en concertation avec les différents partenaires.

Passage à l'opérationnel : Le travail développé par l'équipe en résidence servira de base de réflexion pour l'élaboration d'un programme définitif.

Fonction opérationnelle

- ↳ Identification des sites stratégiques pour la commune ;
- ↳ Maîtrise foncière (ou capacité d'action publique) sur la totalité ou une partie des lieux faisant partie de la réflexion ;
- ↳ Aide à l'identification des partenariats possibles avec des propriétaires, investisseurs, associations, institutions... ;
- ↳ À terme, selon la pertinence des propositions imaginées s'engager à étudier leur mise en œuvre.



POUR PLUS D'INFORMATIONS CONTACTEZ :

PNR des Ardennes ⇨ paysage@parc-naturel-ardennes.fr

PNR des Ballons des Vosges ⇨ f.monin-guenot@parc-ballons-vosges.fr

PNR de Lorraine ⇨ patrick.jeannot@pnr-lorraine.com

PNR de la Forêt d'Orient ⇨ architecture@pnrfo.org

PNR de la Montagne de Reims ⇨ c.feneuil@parc-montagnedereims.fr

PNR des Vosges du Nord ⇨ p.demoulin@parc-vosges-nord.fr

Coordination interparcs ⇨ contact@vida.archi

**Pour de
Nouvelles
Ruralités** Architectures
et Paysages
du Quotidien

